

Rapport du Président

Commission permanente
vendredi 20 octobre 2023
N° CP-2023-8-1-4
N° applicatif 6668

1^{ère} Commission

Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

Service instructeur

Service finances subventions

SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'INNOVATION TERRITORIALE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer d'attribuer des subventions de fonctionnement en faveur du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de Bruche-Mossig pour la réalisation d'une étude en vue de la mise en place d'un nouveau système de covoiturage pour un montant de 26 512 € et en faveur de la Commune de Mutzig pour une étude de vocation en vue de la reconversion de la friche brassicole pour un montant de 4 400 €, soit un montant total de 30 912 € dans le cadre des contrats de territoire 2022-2025 au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien.

1 - Subvention d'une étude pour la mise en place d'un nouveau système de covoiturage courte distance portée par le PETR de Bruche-Mossig

Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de Bruche-Mossig et ses trois Communautés de Communes souhaitent mettre en place un nouveau système de covoiturage courte distance concernant toutes les Communes du territoire d'ici 2023, et permettant un rabattement vers les pôles multimodaux.

L'objectif final est que chaque commune du territoire soit desservie par ce système. En effet, développer une mobilité à deux vitesses n'est pas envisageable pour la population, chacun des citoyens ayant droit à une mobilité organisée et moins carbonée, pour réduire les impacts environnementaux et améliorer la question sociale des personnes en précarité de mobilité.

Le projet comporte ainsi plusieurs étapes :

- la mise en place d'une plateforme numérique de covoiturage St'Hopla, via l'outil Karos, qui a comme préalable une étude de faisabilité qui fait l'objet du présent rapport présenté au titre du Fonds d'Innovation Territoriale ;
- la mise en place de points d'arrêts St'Hopla, matérialisés par un panneau dédié, permettant l'arrêt momentané de véhicule afin de recueillir un ou plusieurs passagers ;
- l'animation et la communication autour de ce nouveau service de covoiturage ;
- l'étude approfondie pour le développement de quelques aires de covoiturage, parkings dédiés permettant de laisser des véhicules en stationnement, objet également du présent rapport présenté au titre du Fonds d'Innovation Territoriale.

Le projet répond aux enjeux et objectifs opérationnels du Contrat de Territoire Ouest Alsace 2022-2025, à savoir l'enjeu Attractivité « pérenniser et renforcer les centralités structurantes d'un territoire attractant » avec l'objectif de « développer la mobilité et l'inter-mobilité territoriales douce et collective, en mettant en relation les gares ferroviaires, routières, pistes cyclables, en lien avec les pôles structurants des bourgs-centre (emploi, services, santé, éducation, tourisme ...) afin de fluidifier la mobilité dans les territoires et d'assurer les relais entre les territoires. »

Coût et plan de financement :

La mise en place de l'ensemble du service de covoiturage est estimée à 294 054 € HT.

Le coût des études s'élève à 53 025 € HT :

- Etude de faisabilité pour la mise en place du service pour un montant de 19 400 € ainsi que l'étude approfondie de mise en place d'aires de covoiturage pour un montant de 33 625 €.

Pour ces études réalisées par les cabinets Ingerop et TTK, le co-financement sollicité est réparti de la façon suivante :

Potentiels financeurs	Répartition du coût HT	% arrondi
Fonds propre PETR, Maître d'ouvrage	10 605 €	20 %
LEADER	7 954 €	15 %
Etat - ADEME	7 954 €	15 %
Collectivité européenne d'Alsace	26 512 €	50 %
TOTAL	53 025 €	100 %

La Commission territoriale Ouest Alsace - Saverne - Molsheim, réunie le 2 octobre 2023, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien.

Ainsi, il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien d'un montant maximum de 26 512 € correspondant à 50 % du montant des dépenses éligibles.

Pour ce projet, le montant sera à prélever comme suit :

Programme 063 – Opération 0013 – Tranche 13 – Natana 2533 – Chapitre 65 – Nature 657382 – Fonction 6312.

2 - Subvention d'une étude de vocation pour la reconversion de la friche brassicole de Mutzig

La friche industrielle de l'ancienne Brasserie de Mutzig (la canneterie : 10 000m² de surface plancher) est à l'abandon depuis plus de 30 ans, suite à sa fermeture par Heineken en 1990. Aujourd'hui, la Commune de Mutzig, dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » auquel elle adhère depuis avril 2022 avec Molsheim et Dorlisheim, est engagée dans une dynamique de revitalisation de sa centralité. C'est pourquoi, une étude

de vocation est nécessaire pour connaître les modalités opérationnelles de reconversion et sa faisabilité.

La commune de Mutzig souffre d'une dévitalisation de sa centralité avec un cœur marchand en souffrance ainsi qu'une vacance de l'habitat proche des 10% sur l'ensemble de son territoire. Le site de la Brasserie dont la première tranche a été réhabilitée avec succès (Siège du PETR, Tremplin Entreprises, Hôtel de Tourisme et bureaux/commerces) va poursuivre sa mue avec le projet de reconversion de la Malterie en résidence seniors. Ainsi, la 2ème tranche du projet, comportant la canneterie, va s'inscrire dans le renforcement de la centralité, en créant du logement supplémentaire pour accueillir des nouveaux publics. Les enjeux urbanistiques de maillage et de mobilité sont forts avec la création d'une nouvelle liaison pour fusionner le centre ancien et le site de la Brasserie.

Des enjeux environnementaux sont également présents car le site étant aujourd'hui 100% minéral, la démolition d'une partie du volume permettra de créer de la surface à végétaliser entre les différents lots à bâtir.

Les 3 phases de l'étude de vocation de la friche brassicole de Mutzig sont les suivantes :

- PHASE 1 : Recherche de vocation de la future identité de la Brasserie
- PHASE 2 : Recherche d'un scénario préférentiel et d'une programmation
- PHASE 3 : Préconisation pour le montage opérationnel (montage juridique de l'opération, volet urbanisme, etc.).

Coût et plan de financement :

L'étude réalisée par le cabinet VASCONI ARCHITECTES s'élève à 45 500 € HT. Sachant que la Région et la Banque des Territoires financent déjà à hauteur de 32 000 € HT, une aide d'un montant de 4 400 € HT est sollicitée auprès de la Collectivité européenne d'Alsace pour atteindre les 80% d'aides publiques.

Le plan de financement est réparti de la façon suivante :

Potentiels financeurs	Répartition du coût HT	% arrondi
Fonds propre Commune de Mutzig, Maître d'ouvrage	9 100 €	20 %
Région Grand-Est	16 000 €	35,16 %
Banque des Territoires	16 000 €	35,16 %
Collectivité européenne d'Alsace	4 400 €	9,67 %
TOTAL	45 500 €	100 %

La Commission territoriale Ouest Alsace - Saverne - Molsheim, réunie le 2 octobre 2023, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'Innovation Territoriale.

Ainsi, il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien d'un montant maximum de 4 400 € correspondant à 9,67 % du montant des dépenses éligibles.

Pour ce projet, le montant sera à prélever comme suit :

Programme 063 – Opération 0013 – Tranche 13 – Natana 3710 – Chapitre 65 – Nature 657348 – Fonction 54.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver, dans le cadre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien, la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux 2 études suivantes et d'attribuer les subventions de fonctionnement listées ci-après aux maîtres d'ouvrage mentionnés, pour un montant total de 30 912 € en vue de la réalisation de ces études, prélevées selon les imputations budgétaires indiquées :

Intitulé de l'étude	Maître d'ouvrage de l'étude/porteur du projet	Montant maximum de la subvention de fonctionnement attribuée	Imputation budgétaire
Etude pour la mise en place d'un nouveau système de covoiturage courte distance	PETR de Bruche-Mossig	26 512 € représentant 50 % du montant des dépenses éligibles	Programme 063 –Opération 0013 –Tranche 13 –Natana 2533 - Chapitre 65 –Nature 657382 –Fonction 6312
Etude de vocation pour la reconversion de la friche brassicole	Commune de Mutzig	4 400 € représentant 9,67 % du montant des dépenses éligibles	Programme 063 –Opération 0013 –Tranche 13 –Natana 3710 - Chapitre 65 –Nature 657348 –Fonction 54

- de préciser que conformément au règlement du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien modifié le 9 février 2023 (délibération n° CP-2023-1-1-2 du 9 février 2023), ces subventions pourront être versées selon les modalités suivantes : un acompte de 50 % pourra être versé à la demande du bénéficiaire dès lors que ce dernier peut justifier des dépenses réalisées à hauteur de 50 % des dépenses éligibles retenues au titre du projet concerné.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.